



Le 29 juin 2009

PRESSE
communiqué

PRES DE 65% DU DIVIDENDE 2008 SERA PAYE EN ACTIONS

L'option pour le paiement du dividende en actions a largement retenu l'intérêt des actionnaires de Saint-Gobain : **64,8% du montant mis en distribution sera payé en actions**. Ce fort taux de souscription témoigne de la confiance des actionnaires dans la stratégie et les perspectives de développement du Groupe à long terme, **et permet au Groupe Saint-Gobain de consolider ses fonds propres de 315 millions d'euros**.

En conséquence, 13,8 millions d'actions nouvelles seront émises, représentant 2,8% du nombre d'actions composant le capital social.

Ces actions, qui seront créées et livrées le 2 juillet 2009, porteront jouissance à compter du 1er janvier 2009 et seront assimilées, dès leur création, aux actions existantes. Elles feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation le 2 juillet 2009 sur le marché NYSE Euronext Paris.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain à la date du 29 juin 2009 est porté à 2 052 millions d'euros. Il est divisé en 512,9 millions d'actions au nominal de quatre euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Pour les actionnaires ayant opté pour le dividende en numéraire, le paiement interviendra également le 2 juillet 2009, et représentera pour le Groupe un versement total de 171,3 millions d'euros.

Au cours de leur Assemblée Générale du 4 juin 2009, les actionnaires de Saint-Gobain avaient fixé le dividende au titre de l'exercice 2008 à 1 euro par action et avaient approuvé la possibilité d'un versement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles émises au prix unitaire de 22,83 euros. La période d'option ouverte le 10 juin 2009 s'est achevée le 24 juin 2009.

Contacts analystes, investisseurs	Contact presse
Florence TRIOU-TEIXEIRA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29	Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48